

République Française  
Département MORBIHAN  
**COMMUNE DE LOCMARIA-GRAND-CHAMP**

# Procès-Verbal

## Séance du 15 Octobre 2024

L'an 2024 et le 15 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de LOHEZIC Martine Maire

**Présents :** Mme LOHEZIC Martine, Maire, M. ULVOA Lionel, M. FROUDE Ronan, Mme LE GOUIC Marie-Christine, M. LIZANO Stéphane, Mme MAREC Estelle, M. MAROQUIVOI Joël, Mme HENO Cécile, M. DUPONT Loïc, M. GATEAU David, Mme PRIMA Véronique, Mme LE TROADEC Patricia

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GALERNE Réjane à Mme LE GOUIC Marie-Christine, M. LE HAZIF Georges à M. MAROQUIVOI Joël, Mme LINISE Marie à Mme HENO Cécile, M. DANIEL Florian à M. ULVOA Lionel

**Absent(s)** : Mme LE HOUcq Pauline, Mme LOREILLER Anne-Marie

## **1- Désignation d'un secrétaire de séance**

**Madame Le Maire désigne Madame Patricia LE TROADEC comme secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.**

\* \* \* \* \*

## 2- Subvention aux associations communales 2024

réf : 2024 10 15 046

La commune verse une subvention annuelle aux associations communales pour les aider dans leur fonctionnement. Les sommes allouées sont calculées selon des critères définis. Cette année, compte tenu de la conjoncture économique, et de la baisse des dotations au profit des communes, la Commission Finances propose de revoir les sommes allouées aux associations.

La Commission Finances, après étude des dossiers, a proposé au Bureau Municipal d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2024.

***La commission Finances et le Bureau Municipal précisent que les travaux réalisés dans les salles suite à des dégradations sur le matériel (badges d'accès, paniers de basket) ne sont pas cette année imputés sur les subventions ; en revanche en cas de problèmes récurrents, les frais seront répartis aux associations utilisatrices.***

Madame Le Maire et le Bureau Municipal et la Commission Finances proposent d'attribuer la somme de 4 412 € répartie comme suit :

LES AMIS DE COET CANDEC :	128,00 €
LOCH'API	216,00 €
AMICALE du Personnel :	128,00 €
BASKET CLUB DU LOCH	342,00 €
RUGBY LOISIRS	272,00 €
ASS des CHASSEURS :	268,00 €
GYM et LOISIRS DU LOC :	702,00 €
TENNIS CLUB DU LOCH	342,00 €
GENETS D'OR :	324,00 €
TAROT CLUB DU LOCH :	240,00 €
PASSION COSTUMES	104,00 €
OXYBULLE	586,00 €
FESTILOCH	172,00 €
GARDE DU LOCH LOCQUELTAS-LOCMARIA	588,00 €

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide à la majorité ce tarif et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

*Madame Le Maire expose que toutes les associations utilisent les locaux gratuitement, elles reflètent la dynamique sur la commune. Les subventions sont optimisées.*

*Les associations qui ont le plus d'adhérents sont :*

*Gym et Loisirs : 268 adhérents*

*Garde du Loch Locqueltas/Locmaria : 229 adhérents*

*Oxybulle : 135 adhérents.*

*Loïc DUPONT s'interroge sur le vote des montants des subventions et de la présence d'un Conseiller Municipal au sein d'un bureau associatif.*

*En effet, un membre d'un bureau associatif ne peut pas prendre part au vote concernant l'association qu'il représente.*

*Lionel ULVOA et Loïc DUPONT quittent la salle pour le vote.*

*Loïc DUPONT informe que la précédente réunion était une commission Finances élargie au Conseil et qu'il aurait été judicieux de le préciser dans le mail de convocation, il aurait essayé de se libérer de ses engagements pour y assister.*

*Cécile HENO précise aussi qu'il aurait été judicieux de préciser que la réunion précédente était une réunion de préparation du Conseil.*

\*-\*-\*-\*-\*\_\*

### **3- Subvention sociales**

**rég : 2024\_10\_15\_047**

Le CCAS, lors de sa séance du 3 octobre 2024 a retenu les associations suivantes en vue de l'attribution d'une subvention pour une somme totale de 300€ répartie comme suit :

Virade de l'Espoir	100 €
AFM Téléthon	50 €
Rêves des Clown Bretagne	50 €
Croix Rouge	50 €

Les Restaurants du Cœur

50 €

Invité à se prononcer, et après examen des demandes, Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces propositions.

\*-\*-\*-\*-\*\_\*

**4- Finances : Prix de vente d'un local bâtiment le Belem (1er étage)**

**réf : 2024\_10\_15\_048**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que La SCI 2POFN représentée par Nicolas CADORET a émis le souhait d'acheter le local au-dessus de la Boulangerie. Après avoir consulté trois agences pour connaître les prix du marché, et avoir vérifié sur le site de l'INSEE, le Bureau Municipal vous propose le prix de vente suivant : 110 000 € net vendeur.

Tous les frais annexes, les frais de notaire, de géomètre et la Taxe sur la Valeur Ajoutée seront à la charge de l'acquéreur.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide ce tarif et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

*Il est précisé que ce local est vide, aucun travaux d'aménagement n'ont été réalisés*

\*-\*-\*-\*\_\*

**5- Finances : Prix de vente Maison située au 14 rue de la Bourdonnaye**

**réf : 2024\_10\_15\_049**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ de la société DRESAN Electronics en décembre 2023, et compte tenu de l'importance des travaux pour réhabiliter en local ou logement le bien situé au 14 rue de la Bourdonnaye, cadastré ZO 236, il a été décidé de le mettre en vente.

Un acquéreur s'est positionné sur ce bien et afin de finaliser la vente, le Conseil Municipal doit valider le prix de vente.

Madame Le Maire et Le Bureau Municipal, après estimation auprès de 3 agences, et concertation de la commission finances, proposent le tarif de 110 000 € net vendeur.

Les frais de cette vente : géomètre, notaire, agence et autres frais éventuels seront à la charge de l'acquéreur.

Ce bien comprend une maison d'habitation et une partie du terrain située devant l'habitation.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide ce tarif et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

*Il est précisé que cette maison a été acquise et mise en location, tout d'abord pour accueillir les kinés et infirmières, puis le dépanneur en électronique.*

*Patricia LE TROADEC demande si un commerce va s'installer ?*

*Madame Le Maire répond que non, il s'agit d'un particulier qui achète.*

\*-\*-\*\_\*

## **6- Prix de location et vente**

**réf : 2024\_10\_15\_050**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Nicolas CADORET, gérant de la Boulangerie Ty Fournil d'utiliser le local situé à côté de son commerce, de 77m<sup>2</sup> environ, dans le bâtiment le Bélem pour développer son activité professionnelle.

Après étude du marché et consultation d'agence, le Bureau Municipal propose que le local soit :

- Proposé à la location pour un tarif de : 700 € HT
- Proposé pour un prix de vente de : 115 000 € net vendeur.  
Les frais annexes (géomètre, notaire) la Taxe sur la Valeur Ajoutée seront à la charge de l'acquéreur.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces propositions.

*Ronan FROUDE expose que M CADORET souhaite d'abord louer pour ensuite acheter ce bien.*

*Loïc DUPONT demande s'il s'agit d'une location-accession ou pas ?*

*Estelle MAREC demande une précision sur la location, à savoir qu'il s'agit d'un loyer mensuel sans option d'achat, c'est ne location pure.*

\*-\*-\*-\*-\*-\*

## **7- Tarifs des locations de salles - Maison des Associations**

**réf : 2024\_10\_15\_051**

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de revoir les tarifs pour l'année 2025.

Après concertation de la Commission Finances en date du 7 octobre 2024, les tarifs suivants sont proposés :

Il convient de valider les tarifs suivants pour l'année 2025

	Horaires	SALLE A		SALLE B		SALLE A + B	
		Locaux	Extérieurs	Locaux	Extérieurs	Habitants LGC et Locquetas	Extérieurs
VIN D'HONNEUR ou FORFAIT 1/2 JOURNÉE HORS REPAS	8h00 - 13h00 ou 14h00 - 19h00	100 €	161 €	133 €	218 €	210 €	355 €
FORFAIT 1 REPAS	11h00 - 19h00 ou 19h00 - 02h00	165 €	276 €	218 €	370 €	327 €	563 €
FORFAIT 2 REPAS	11h00 - 19h00 et 19h00 - 02h00	295 €	509 €	403 €	699 €	606 €	1059 €
CAUTION		575 €					
Pénalités ménage / heure		81 €					

Réunions d'organisations / d'associations agricoles (forfait pour 1/2 journée ou journée)	44 €
Activités ou ateliers permanents annuels	341 €

*Il est rappelé que les associations communales et intercommunales bénéficient d'une gratuité par an*

*En cas de dégradations ou de non-respect des règles d'utilisation des locaux, le chèque de caution pourra être encaissé.*

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve ces propositions.

#### ***Abstention de Florian DANIEL***

***Loïc DUPONT demande si les associations fournissent un chèque de caution à l'année ?***

***Oui les associations fournissent un chèque de caution lors de la première manifestation annuelle.***

\*-\*\_\*-\*\_\*\_\*

#### **8- Tarifs des locations de salles - Salle Polyvalente et de Sports**

**réf : 2024\_10\_15\_052**

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de revoir les tarifs pour l'année 2025.

Après concertation de la Commission Finances en date du 7 octobre 2024, les tarifs suivants sont proposés :

Il convient de valider les tarifs suivants pour l'année 2025

	Associations Communales et intercommunales	Associations communales et Intercommunales (Manifestation à but lucratif)	Associations extérieures	Associations extérieures (manifestation à but lucratif)	Particuliers (Locmaria-Grand-Champ et Locqueltas)	Particuliers extérieurs	Caution
Salle des Sports	Gratuit si activités sportives	169 €	156 €	222 €			2 000 €
Salle + Hall	Gratuit	315 €	557 €	691 €	405 €	624 €	2 000 €
Salle +Hall + Cuisine	Gratuit	460 €	936 €	1088 €	751 €	1013 €	2 000 €
Pénalité ménage ou forfait ménage				89 €			

Pénalité déclenchement alarme	115 €
-------------------------------	-------

*Il est rappelé que les associations communales et intercommunales bénéficient d'une gratuité par an.*

*En cas de dégradations ou de non-respect des règles d'utilisation des locaux, le chèque de caution pourra être encaissé.*

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve ces propositions.

***Abstention de Florian DANIEL***

\*-\*-\*-\*-\*-\*

**9-Personnel - Modification du tableau des effectifs**

**réf : 2024\_10\_15\_053**

Madame Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en fonction des modifications du temps de travail des agents.

Suite à une réorganisation du service cantine à la rentrée de septembre 2024 et à la demande d'un agent d'augmenter son temps de travail, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et de modifier le temps de travail d'un agent titulaire affecté au service cantine.

Cette augmentation de temps de travail ne dépassant pas 10% du temps de travail actuel le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale n'a pas d'avis à émettre. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs.

A savoir :

- Un adjoint technique principal 2ème cl. De 23/35ème à 25/35ème

FONCTION	GRADE	SERVICE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	STATUT DE L'AGENT
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 1ère classe ou rédacteur	Administratif	1	35 heures	Fonctionnaire
Comptabilité / Urbanisme	Adjoint administratif principal 2ème classe ou Adjoint administratif principal 1ère classe	Administratif	1	35 heures	Fonctionnaire

Accueil / Périscolaire / Etat Civil / Elections	Adjoint administratif territorial	Administratif	1	35 heures	Fonctionnaire
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Agent technique	Adjoint technique principal 1ère classe ou Adjoint technique principal 2nde classe	Technique	1	35 heures	Fonctionnaire
Agent technique Responsable service scolaire	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe	Technique Cantine Ecole	2 / 1	35 heures 28 heures	Fonctionnaire Fonctionnaire
Agent polyvalent Restaurant Scolaire et entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique principal 2ème classe	Cantine Ecole	/ 1	25 heures	Fonctionnaire
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Agent d'animation polyvalent exerçant les fonctions d'ATSEM	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Ecole	1	35 heures	Fonctionnaire
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	Ecole	1	35 heures	Fonctionnaire
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	Ecole	1	30 heures	Fonctionnaire
<b>TOTAL</b>			<b>11</b>		

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de modifier le temps de travail d'un agent
- accepte de modifier le tableau des effectifs ;
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

\*-\*-\*-\*-\*

## **10- Tarifs des concessions dans le cimetière et dans le site cinéraire**

**r  f : 2024\_10\_15\_054**

La commission Finances qui s'est r  unie le 7 octobre 2024 a propos      Madame Le Maire et le Bureau Municipal les tarifs suivants pour l'ann  e 2025 :

Compte tenu des travaux dans l'espace cin  raire et de la cr  ation de cave-urnes, le tarif de celles-ci est    r  evaluer.

	2025
Concession	
15 ans	100 €
30 ans	150 €
50 ans	200 €
Cave-urne enterr��e avec dalle en granit rose	855 €
Case monument octogonal	1 122 €
Plaque en bronze	112 €

Apr  s examen et d  lib  ration, le Conseil Municipal,    la majorit  , approuve ces propositions.

***Abstention de Florian DANIEL.***

***Il est pr  cis   que le seul tarif qui a   t   r  actualis   est celui des cave-urnes.***

***En effet, 10 cave-urnes ont   t   construites cette ann  e, il   tait pr  vu de r  actualiser les tarifs sur le co  t de la cr  ation de celles-ci.***

S  ance lev  e    20:42

La maire  
Martine LOHEZIC

En mairie, le 15/10/2024

Le Maire

Martine LOHEZIC

